

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 618 Vœu relatif au réaménagement du boulevard de Belleville dans le 20^{ème} arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la volonté de la mairie de Paris et de la mairie du 20^{ème} arrondissement de réaménager le boulevard de Belleville afin de répondre à quatre objectifs : mise en œuvre des créations ou prolongements de nouvelles lignes de bus obtenues dans le cadre de la restructuration du réseau de bus (ligne 20 et nouvelle ligne 71), maintien du marché ouvert sur le terre-plein central, soutien aux mobilités actives (piétons et vélos), végétalisation et développement d'usages locaux, notamment grâce à l'aménagement dans la mandature du terre-plein des Maronites ;

Considérant les différentes réunions de concertation relatives à ce projet ayant rassemblé Mairie de Paris, Mairies d'arrondissement, riverains, associations d'usagers et organismes publics concernés ;

Considérant que le profil du boulevard de Belleville ne permet pas, en l'état des études, une insertion optimale et séparée des différentes fonctions : circulation automobile, circulation bus, circulation piétonne, circulation cycliste, stationnement véhicules et arrêts livraisons ;

Considérant que les études visant à aménager de front côté 20^{ème} une piste cyclable protégée et une voie bus peuvent encore être approfondies, de manière à concilier l'objectif visant à donner de bonnes conditions de circulation aux bus et aux vélos ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Qu'un aménagement du boulevard permettant la mise en place conjointe d'une piste cyclable séparée et sécurisée et d'une voie bus dédiée et protégée soit étudiée, en concertation avec les habitants, la mairie du 20^{ème}, les autres mairies d'arrondissement susceptibles d'être concernées, et les usagers (cyclistes, usagers des transports en commun, etc.), pour une mise en œuvre du projet à l'été 2020 ;
- Que des quais bus soient aménagés pour permettre la desserte du quartier par les lignes de bus 20 et 71 dès avril prochain ;

- Que des mesures de gestion de la circulation (ASP, vidéoverbalisation, signalétique,...) notamment les jours de marchés, soient mises en œuvre pour faciliter l'exploitation des bus ;
- Que dans l'attente des nouvelles études, la piste cyclable séparée et sécurisée existante sur le boulevard de Belleville côté 20^{ème} arrondissement soit préservée.